

Avis public



Direction du greffe

Rôles d'évaluation foncière Demandes de révision administrative

Avis est donné qu'en 2010, le rôle d'évaluation foncière 2007-2010 de la Ville de Montréal ainsi que le rôle foncier 2007-2010 de l'agglomération de Montréal (ce rôle est formé de l'ensemble des rôles d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal) seront en vigueur pour un quatrième exercice financier.

En application de la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), toute personne ayant un intérêt peut déposer, à l'égard de ces rôles, une demande de révision administrative d'une inscription au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes :

- . être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;
- . être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous ainsi que dans tous les comptoirs de service de la Ville de Montréal;
- . être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal de l'exercice financier applicable;
- . être déposée en personne à l'un des lieux de dépôt de la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à midi et de 13 h à 16 h :

255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal (Québec)

7101, rue Jean-Talon Est, bureau 1110
Anjou (Québec)

1868, boul. des Sources, bureau 500
Pointe-Claire (Québec)

ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Direction de l'évaluation foncière
Ville de Montréal
255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal QC H2M 1M2

Renseignements : 514 280-3825

Montréal, le 18 novembre 2009

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon